

Décision

Générale

colonial

Décision n° 708 21 mai 1946

n° 708 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mai 1946

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro

31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Ch. Malhéné, géomètre contractuel, affecté au Service des travaux publics, à Djibouti, a été désigné en qualité de géomètre officiel de la Conservation foncière. en remplacement de M. Gourgeot, géomètre, rapatrié sur la France.